

(N° 16.)

Chambre des Représentants.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1870.

Crédit de 180,000 francs au Budget du Ministère des Finances
pour l'exercice 1870 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. VANDER DONCKT.

MESSIEURS,

L'exposé des motifs explique suffisamment les motifs d'urgence qui ont engagé le Gouvernement à vous présenter, en ce moment, le projet de loi d'un crédit de 180,000 francs au Budget du Ministère des Finances.

Ce crédit ne constitue pas une dépense nouvelle à la charge du Trésor ; il s'agit seulement d'une avance qui sera remboursée avec bénéfice ; aussi les sections n'ont présenté aucune observation et, à l'unanimité, elles ont adopté le projet de loi.

La section centrale vous en propose également l'adoption.

Le Rapporteur,

T. VANDER DONCKT.

Le Président,

J.-G. DE NAEYER.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 9.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. DE NAEYER, était composée de MM. MAGERMAN, LE HARDY DE BEAULIEU, KERVYN DE VOLKAERSBEKE, DANSAERT, SIMONIS et VANDER DONCKT.
